



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

COMITE POUR LA SAUVEGARDE DE L'INTEGRITE



RAPPORT DE LA CELEBRATION DE LA  
JOURNEE AFRICAINE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION  
09 JUILLET 2021

**CONTEXTE**

La Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption a été adoptée le 11 juillet 2003 à Maputo (Mozambique) et est entrée en vigueur en 2006. À ce jour, la Convention a été ratifiée par 44 États membres de l'Union africaine.

En reconnaissance des progrès considérables enregistrés et consciente de la nécessité d'une réflexion permanente pour mettre fin à la corruption, l'Union africaine a proclamé le 11 juillet comme Journée africaine de lutte contre la corruption.

Cette année 2021 marque la cinquième édition de la Journée africaine de lutte contre la corruption sous le thème **«Communautés économiques régionales : Acteurs essentiels dans la mise en œuvre de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption»**.

Cette journée sera l'occasion de souligner l'importance des synergies et d'une collaboration renforcée entre l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les États parties, ainsi que les principaux intervenants du paysage de la lutte contre la corruption, notamment la société civile, les médias et les organisations internationales impliquées dans ce combat sur le continent.. Les États membres, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les médias et les citoyens de tout le continent et de la diaspora sont appelés à unir leurs forces pour célébrer cette journée. Le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption est chargé de diriger les activités commémoratives au nom de l'Union Africaine

**CONTEXTE**

- Le 11 juillet est un dimanche, la célébration se fera le vendredi 9 juillet 2021, avec diffusion d'extraits de l'événement le dimanche 11 juillet 2021.
- Pour respecter les mesures sanitaires, pas plus de 100 personnes.

## **TITRE**

**« La Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption : regards du secteur économique et de la société civile à Madagascar »**

## **FORMAT**

- Conférence-débat de deux heures portant sur les mécanismes africains et internationaux de lutte contre la corruption et le cas de Madagascar :
  - 1- 20 minutes de présentation avec supports vidéo à l'appui sur les mécanismes africains existants relatifs à la lutte contre la corruption (point de vue du CCUAC).
  - 2- 20 minutes de présentation sur les problèmes liés à la lutte contre la corruption (point de vue du secteur privé)
  - 3- 20 minutes de présentation sur les obstacles à la lutte contre la corruption et les moyens d'y faire face (point de vue de la société civile)
  - 4- Une heure de questions et réponses.

## **LIEU**

Salle de conférence du Ministère des Affaires Etrangères.

## **INVITES**

PRESIDENCE

PRIMATURE

MINISTERE DE LA JUSTICE

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

MINISTERE DE L'INTERIEUR

SECRETARIAT D'ETAT A LA GENDARMERIE

AMBASSADE DE France

AMBASSADE AFRIQUE DU SUD

AMBASSADE DES ETATS UNIS

UNION AFRICAINE

PNUD

OIF

SECTEUR PRIVE

SOCIETE CIVILE

SAMIFIN

PAC

BIANCO

CSI

### **PANELISTES**

1. **M.Jean-Louis Andriamifidy**, Président du Conseil Consultatif de l'Union Africaine sur la corruption (CCUAC) et ancien Directeur Général du Bianco, sera le premier panéliste. Thème : la mise en œuvre de la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et la place des communautés économiques régionales.

#### **PISTES DE REFLEXION POUR JEAN LOUIS ANDRIAMIFIDY**

- Quels sont les points à retenir sur la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption ?
- En quoi cette convention peut-elle contribuer au développement des communautés économiques régionales ?
- En tant qu'ancien Directeur General du BIANCO, donc ayant une connaissance et une expérience approfondie de la lutte contre la corruption, comment estimez-vous que cette convention aide Madagascar dans la lutte contre la corruption et pour son développement économique ?
- Quel est votre point de vue sur l'état actuel de la lutte contre la corruption a Madagascar ?

2. **Mme Fanja Razakaboana**, Présidente nationale du Groupement des Femmes Entrepreneures de Madagascar (GFEM). Thème : point de vue économique sur la lutte contre la corruption a Madagascar et à l'échelle régionale et continentale.

#### **PISTES DE REFLEXION POUR FANJA RAZAKABOANA**

- Sous quelles formes la corruption apparait-elle dans le secteur économique à Madagascar ?
- Quels sont les impacts de la corruption sur les activités économiques à Madagascar, sur les relations économiques avec les pays voisins et avec les pays du continent africain ?
- Comment voyez-vous la lutte contre la corruption à Madagascar ?

- Quelles améliorations à la lutte contre la corruption seraient favorables au développement des activités économiques et à l'épanouissement des opérateurs économiques ?

3. **Mme Ketakandriana Rafitoson**, Directrice Exécutive de Transparency Initiative Madagascar. Thème : Point de vue de la société civile sur la lutte contre la corruption à Madagascar et à l'échelle régionale et continentale.

#### PISTES DE REFLEXION POUR KETAKANDRIANA RAFITOSON

- En tant que Directrice Exécutive de T.I. Initiative Madagascar, vous faites beaucoup d'interpellations sur les affaires de corruption à Madagascar. Est-ce que la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption est un instrument juridique que vous utilisez dans vos actions au quotidien et en quoi est-elle importante pour la société civile ?
- Comment se déroulent les relations de la société civile qui travaille sur la lutte contre la corruption à Madagascar avec les pays de la région et à l'échelle continentale ?
- Quelles seraient les pistes que vous suggérez pour améliorer la lutte contre la corruption à Madagascar ?

**Modérateur : M. Raoto Andriamanambe, Rédacteur en chef du magazine Politika (Fondation Friedrich Ebert).**

#### PROGRAMME DES INTERVENTIONS

- Représentante de l'Union Africaine à Madagascar pour partager le message de l'Union Africaine relatif à la célébration de la JALCC (en attente de confirmation)
- Ministre des Affaires étrangères pour marquer officiellement la célébration (en attente de confirmation)
- Modérateur pour l'introduction du débat
- Panélistes
- Chefs d'organe du Système anti-corruption
- Public pour les questions et débats.

#### **RESUME DES INTERVENTIONS**

A l'ouverture officielle de la cérémonie, le Conseiller Politique Principal de l'Union Africaine, M. Jean Didier Missilou, représentant le Chef de bureau de l'Union Africaine à Madagascar, a soulevé dans son intervention la « modernisation » des pratiques de corruption et la nécessité d'adaptation des Nations en conséquence. Il a insisté sur le refus de la corruption pour plus de transparence et d'intégrité.

Le Ministre des Affaires étrangères, M. Djacoba Tehindrazanarivelo, quant à lui, a mis en exergue l'immensité des pertes financières en Afrique dues aux flux financiers illicites et la certitude que la lutte contre la corruption est un ciment de la paix sociale.

Au cours de la conférence-débat, M. Jean-Louis Andriamifidy a expliqué que seuls 10 Etats n'ont pas encore ratifié la Convention de l'Union Africaine sur la lutte contre la corruption. Il a également mis en lumière les articles de la convention qui peuvent aider chaque Etat membre pour plus d'efficacité dans la lutte contre la corruption, et a rappelé la position commune africaine sur la lutte contre les flux financiers illicites.

Mme Fanja Razakaboana a parlé de la corruption qui se « professionnalise », qui devient culturelle et difficile à traquer. Cela fragilise le tissu économique et entraîne des problèmes de compétitivité en ce qui concerne le secteur privé. Elle a préconisé la promotion d'un espace civique, la publication de données pertinentes, et une volonté réelle des dirigeants.

Mme Ketakandriana Rafitoson a invité tout un chacun à ne pas banaliser la corruption, et à ne pas la considérer non plus comme un mal incurable, car la solution à la corruption n'est autre que la volonté. Comme pistes concrètes, elle a parlé de l'adoption et la mise en œuvre de la loi sur l'accès à l'information, la loi sur la protection des défenseurs des droits humains et des lanceurs d'alerte, la mise en place de l'Agence de Recouvrement des Avoirs Illicites et bien entendu, l'application de sanctions sévères pour les corrupteurs et les corrompus.

D'autres contributions de l'assistance ont enrichi le débat, comme l'existence de flux financiers importants qui quittent l'Afrique, dont la majeure partie est issue du secteur extractif, comprenant la filière or et diamant. Les membres du secteur privé ont également soulevé les plans d'action à court terme qu'il faudrait mettre en place dans la lutte contre la corruption. Quant au secteur public, les réflexions et questions ont porté sur la sensibilisation des membres des groupements économiques pour qu'ils ne soient pas les corrupteurs potentiels.

Les Chefs et les représentants des quatre institutions du Système Anti-Corruption ont successivement pris la parole au milieu du débat, pour apporter leurs réflexions sur les différentes actions menées par les quatre organes, et par rapport à la Convention de l'Union Africaine sur la lutte contre la corruption.

***La conférence-débat a été filmée et des extraits ont été diffusés sur la Télévision Nationale de Madagascar les 11, 12 et 13 juillet 2021.***